



Développement durable : territoires et innovations

14^{ème} Congrès RIODD – 26-27 septembre 2019

Session spéciale

La digitalisation de l'économie, les nouveaux enjeux en santé au travail

Auteur•e(s) de la proposition de communication ou contribution

NOM 1 : **VUATTOUX** Prénom : **Jean-Christophe**
Université de Poitiers - IAE de Poitiers
Laboratoire : **Centre de recherche en gestion – CEREGE (EA1722)**
Email : jcvuattoux@poitiers.iae-france.fr

NOM 2 : **GATTI** Prénom : **Laurence**
Université de Poitiers, Faculté de droit et Sciences sociales
Equipe de recherche en droit privé (ERDP) - EA 1230
Email : laurence.gatti@univ-poitiers.fr

2a° Présentation d'un projet de communication

La digitalisation de l'économie, les nouveaux enjeux en santé au travail

Cette session spéciale propose un focus particulier sur les enjeux en termes de santé au travail face aux conséquences de la digitalisation de l'économie.

Les évolutions extrêmement rapides des technologies numériques bouleversent les conceptions traditionnelles du travail et de ses territoires. Les modèles d'organisation, de production et de distribution subissent des transformations profondes. Quelques exemples illustrent l'ampleur du phénomène. Les plates-formes numériques font émerger de nouvelles formes de travail : du télétravail en passant par le co-working jusqu'aux différentes formes d'ubérisation, il devient difficile de lire les nouvelles frontières du territoire du travail. C'est également le territoire concurrentiel du travail qui devient global avec la possibilité de faire réaliser instantanément des prestations à l'autre bout de la terre. Au sein des organisations, de nouveaux outils connectés se déploient à même de mesurer différents paramètres biologiques chez les travailleurs pour évaluer leur état de santé ou de stress, rendant encore un peu plus flou la frontière qui sépare le territoire de l'entreprise de celui de la vie privée. Les développements actuels autour du *big data* (données massives), des algorithmes et du *machine Learning* (apprentissage automatique) font aussi bouger fortement les frontières du territoire du management, de son expertise et plus généralement de la prise de décision : que ce soient des outils trois-en-un (de production, d'injonction et de contrôle), les analyses prédictives des meilleures décisions

à prendre ou encore des évaluations numériques (e-réputation, performance sociale...), les changements autour du travail sont ou seront majeurs.

Tous ces bouleversements actuels ou annoncés interrogent aussi sur la santé au travail entre :

- De nouvelles formes d'emploi en marge du salariat,
- Une mise en concurrence accrue entre travailleurs,
- Des injonctions fortes et un contrôle permanent par les systèmes d'information
- Ou encore une intrusion accrue dans la vie privée.

Le stress qui peut en découler ou encore la charge mentale que ces outils font naître peuvent être des sources potentielles de dégradation de la santé au travail.

Cette session souhaite débattre des enjeux de la santé au travail face à la numérisation croissante du travail. Les enjeux sont aussi bien sociologiques, juridiques, économiques ou de gestion, ou tout champ disciplinaire qui partage ces problématiques.

*Cette session spéciale est structurée en deux parties. Une première partie sous forme d'une table ronde (1H30) qui permettra de discuter des principaux enjeux, les présentations des conférenciers croiseront des retours d'expériences de professionnels de la santé au travail et confrontés à ces problématiques avec une lecture académique des questions et enjeux naissants. La deuxième partie de la session (1H30) aura pour objet la présentation de communications pour lesquelles **nous lançons un appel à soumission**. Ce temps sera l'occasion de discuter de travaux plus spécifiques sur la thématique retenue.*

Repères bibliographiques :

Dujarier A.-M. (2017) « le management désincarné », la découverte

Flichy P. (2017) « les nouvelles frontières du travail à l'ère numériques », Seuil, 2017

France Stratégie (2018) « Intelligence artificielle et travail », 2018

INRS (2018) « Plateformisation 2027, Conséquences de l'ubérisation en santé et sécurité au travail », INRS

Lederlin E. (2015) « Le travail numérique à l'épreuve du droit social : l'appréciation du lien de subordination selon le principe de réalité », JCP S 2015. 1415

Lerouge L. (2019) « Réflexions juridiques autour du rapport « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », Droit social 2019. 151

Mettling B. (2015) « Transformation numérique et vie au travail », sept. 2015

Pasquier Th. (2017) « Le droit social confronté aux défis de l'ubérisation », Dalloz IP/IT 2017. 368

Sponem S. (2018) « Une société du contrôle sans contrôle de gestion ? Réflexions sur le Big Data », Le *Libellio d'AEGIS*, Vol. 14, n° 1

MODALITÉS PRATIQUES

1/ envoi de l'intention de communication selon la forme ci-dessous : vendredi 14 juin 2019

2/ examen des intentions de communication : vendredi 28 juin 2019

3/ dans l'hypothèse d'une validation de votre proposition, envoi du texte définitif de la communication présentée au colloque : mercredi 4 septembre 2019

FORMULAIRE DE PROPOSITION DES INTENTIONS DE COMMUNICATION

(À remplir obligatoirement et complètement pour pouvoir intégrer le processus de sélection)

1°) *Présentation du (ou des) communiquant(s) :*

Nom :

Prénom :

Institution (Laboratoire et Université) :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Courriel :

2°) *Titre précis de la communication :*

3°) *Résumé et six mots-clés :*

4°) *Plan détaillé de la communication (1 500 caractères maximum) :*

5°) *Synthèse de la communication (12 000 caractères maximum) :*

La question de départ, idée-force ou thèse défendue, problématique mobilisée, l'état de l'art, méthodologie (si enquête).

6°) *Bibliographie (10 à 15 références fondamentales pour la communication) présentée suivant les normes académiques :*

à envoyer avant le vendredi 14 juin 2019 par mail en format Word à :

icvuattoux@poitiers.iae-france.fr

laurence.gatti@univ-poitiers.fr